
Nombre de membres

en exercice: 6

Présents : 6

Votants: 6

Séance du 28 janvier 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 28 janvier 2021, s'est réunie sous la présidence de M Jean-Luc HENRY, maire par intérim

Sont présents: Jean-Luc HENRY, Monique BONAFINI, Romain HENRY, Amandine MORLOT, Jérôme PRIN, André BRUNEL

Représentés:

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Monique BONAFINI

Objet: Contrat d'assurances risques statutaires - - 2021 DE 001

Le Maire expose au Conseil Municipal :

- La possibilité d'adhérer au service d'assurance groupe mis en place par le Centre de Gestion, pour la couverture des risques statutaires inhérents au statut des agents publics, (application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la fonction publique territoriale) ;
- La possibilité de mandater le Centre de Gestion en vue de la souscription, pour son compte, d'un contrat d'assurance la garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions de l'article 57 de la loi du 26 janvier 1984.

Il précise que la décision définitive fera l'objet d'une nouvelle délibération après information par le Centre de Gestion du résultat de la mise en concurrence.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'application de l'article 26 (alinéa 4) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux,

Décide :

La collectivité mandate le Centre de Gestion en vue de la négociation et la souscription, pour son compte, de contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Les conditions des contrats pour lesquels le Centre de Gestion reçoit mandat sont les suivantes :

- régime du contrat : capitalisation
- type de contrat : contrat groupe
- durée du contrat : 4 ans
- catégorie de personnel à assurer :
 - o agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL
 - o agents contractuels et agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC effectuant plus ou moins de 150 heures par trimestre.

L'étendue des garanties pour lesquelles le Centre de Gestion reçoit mandat est celle résultant des articles L416-4 du Code des Communes et 57 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée susvisée.

Objet: Prix de l'eau- Année 2021 - 2021 DE 002

Le Conseil Municipal décide de ne pas changer le prix de l'eau, ni celui de la location des compteurs, actuellement en vigueur, pour l'année 2021, les coûts de l'eau restent donc comme suit :

- Location de compteur semestrielle : 25 €
- Redevance pollution de l'agence de l'eau : 0.35 €/m3
- Prix de l'eau :
- . de 0 à 200 m³ : 1,25 €/m³
- de 201 à 500 m³ : 0,90 €/m³
- + de 500 m³ : 0,72 €/m³

Objet: Dossier d'admission en non-valeur - 2021 DE 003

Le comptable Public de Commercy propose d'admettre 4 dossiers en non valeur concernant le service des eaux :

- un titre de 2008 pour la somme de 17 euros, la somme étant inférieure au seuil de poursuite.
- un titre de 2010 pour la somme de 20 euros, la somme étant inférieure au seuil de poursuite.
- un titre de 2013 pour la somme de 20 euros, la somme étant inférieure au seuil de poursuite.

- plusieurs titres de 2019 à 2020 pour une somme totale de 104.80 euros, l'administré vivant des minima sociaux. Tentative avec suspension d'exécution du 30/07/2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'admettre en non valeur ces différents titres et de mandater à l'article 6541 du budget du service des eaux la somme de 161.80 euros sur le budget 2021.

Objet: Location du droit de chasse en forêt communale de gré à gré lot n°1 - 2021 DE 004

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que Mr LANGARD Daniel demeurant à SAUVIGNY est actuellement détenteur du bail de chasse du lot n° 1 de 330 hectares, qui souhaite la reconduction à l'amiable du bail arrivant à l'échéance le 31 mars 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- CONSIDERANT que le choix entre les trois procédures de location (adjudication, convention de gré à gré, appel d'offres) relève de la compétence du Conseil municipal,

- DECIDE de retenir la procédure amiable de gré à gré pour le renouvellement du bail de location du lot n° 1

VOTE : UNANIMITE

- CONSIDERANT l'excellente gestion et le respect des clauses du bail par l'actuel locataire,

- CONSIDERANT les bonnes relations entretenues avec le locataire de chasse,

- DECIDE de signer un nouveau bail de location amiable avec Monsieur Daniel LANGARD, pour le lot n° 1 d'une contenance de 330 hectares, au prix de 14.50 € l'hectare soit 4 785,00 €, à compter du 1er avril 2021 pour une durée de 3 années renouvelable par tacite reconduction deux fois afin de totaliser 9 ans,

- DECIDE que le loyer sera revalorisé chaque année à compter de l'année 2022, en fonction du cours des fermages et de l'indice (matériels agricoles) de l'I.N.S.E.E,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail de location amiable avec M. LANGARD Daniel,

- APPROUVE les termes du Cahier des Clauses Générales de location de la chasse ainsi que les clauses particulières du lot n° 1.

VOTE : UNANIMITE.

Objet: Vente de Terrain à Madame Amandine MORLOT - 2021 DE 005

Pour faire suite à la délibération du 07 novembre 2019, concernant la vente d'une partie du terrain communal attenant à la parcelle de Mme MORLOT Amandine, pour une superficie d'environ 80 m2.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité ,

- **ACCÉPTE** la vente des parcelles : n°AA317 d'une surface de 31 ca et de la parcelle n°ZE 132 d'une surface de 74 ca pour un montant de 42 €,

- **DECIDE** de créer une nouvelle servitude sur la parcelle communale AA316 au profit de M LANGARD Jean-Marie, afin de remplacer l'ancienne servitude devenue caduque,

- **DIT** que tous les frais de notaire liés à cette servitude seront supportés par la commune,

- **DESIGNE** comme notaire chargé de la vente : Me Isabelle DAILLY-LAHURE de VAUCOULEURS

- **MANDATE** Monsieur le Maire pour accomplir les formalités de publication

Objet: Alimentation en eau de la parcelle AB 29 - 2021 DE 006

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande faite par M PORTA Thibaut, qui a fait l'acquisition d'un terrain parcelle AB29 - Voie de Diabry en vue de faire construire sa maison d'habitation. Il sollicite un branchement en eau potable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de lui acheminer l'eau jusqu'à son terrain et lui faire poser un compteur et charge M le Maire de signer tous les documents en rapport avec cette affaire.

Objet: Réalisation des diagnostics obligatoires avant location du logement du presbytère - 2021 DE 007

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser un Diagnostic de Performance Energétique et un constat des risques d'exposition (plomb, amiante, gaz...) avant de relouer l'appartement du presbytère.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de réaliser ces diagnostics obligatoires et charge Monsieur le Maire à signer tous les documents en rapport avec cette affaire.

Objet: Travaux accotement parcelle AB 13 - 2021 DE 008

Monsieur le Maire informe que les propriétaires de la parcelle AB 13 - 6 Route de Pagny subissent des désagréments (éclaboussures de boues sur la façade neuve de la maison) lié à une retenue d'eau en bord de route, ainsi il demande à ce que la commune fasse les travaux nécessaires pour remédier à ce problème.

L'entretien de l'accotement de cette portion de route étant à la charge de la commune et non au département,

après délibération, le Conseil Municipal décide de procéder aux travaux et charge M le Maire à signer tous les documents en rapport avec cette affaire.

Divers :

Travaux Logement du Presbytère

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il va falloir procéder à plusieurs travaux importants dans le logement communal (changement des fenêtres et de la porte d'entrée, du mode de chauffage, condamnation des cheminées, réfection des salles de bain...).

Plusieurs devis ont déjà été demandés, des subventions sont possibles (climaxion, detr....) mais elles sont toutes dépendantes les unes des autres notamment dans le cadre du climaxion, qui impose un audit énergétique (approximativement 2 000.00 €) et un bouquet minimum de 2 bouquets de travaux pour répondre à des normes BBC et être éligible aux subventions, ce qui implique un coût de travaux élevé.

Un rendez-vous est pris avec le trésorier pour étudier les possibilités financières en rapport avec ce sujet.

Réflexion sera également faite sur la possibilité de louer l'appartement avant les travaux.

Le Conseil Municipal prendra une décision lors d'une prochaine réunion.

Pont de la Ruppes (au village)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Département va entreprendre le changement du tablier du pont de la Ruppes. Les travaux devront débuter le 6 avril 2021 pour une durée de 6 semaines.

Compteurs d'eau

Monsieur le Maire indique qu'il reste encore une douzaine de compteurs d'eau à sortir, qu'il sera nécessaire de les prévoir au prochain budget de l'eau.

Elagage des peupliers de Mme DESERT

Mme DESERT a procédé à l'élagage de ses peupliers situés Rue du Moulin.

Travaux de rénovation de la toiture de l'église

La rénovation de la toiture de l'église est terminée depuis fin décembre 2021. Monsieur le Sénateur, Gérard Longuet a d'ailleurs adressé un courrier pour féliciter l'équipe municipale pour les travaux.

Problème au dépôt de gravats

Il a été signalé des problèmes de pollution dus aux dépôts de plastique.

La séance a été levée à 23h00.